

Réflexions pour une gestion intégrée des ressources pour un aménagement forestier durable

Mémoire dans le cadre de la Consultation
publique sur le plan d'aménagement
forestier intégré opérationnel de
Lanaudière

Préambule

Le présent mémoire du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CRE Lanaudière) reflète la vision et l'engagement de notre organisme.

Rédigé avec la conviction que la préservation de nos forêts est essentielle pour le bien-être de nos communautés. Ce document vise à mobiliser l'ensemble de la région lanaudaise pour une action concertée où la gestion durable des ressources forestières et la protection de notre patrimoine naturel s'allient de manière équilibrée.

Rédaction

Aurélie Charpentier, chargée de projets - Corporatif, concertation et économie circulaire au CRE Lanaudière

Kassandra Martel, directrice générale au CRE Lanaudière

Révision

Mireille Asselin, présidente au Conseil d'administration du CRE Lanaudière

Laurence Bleau, chargée de communications, des événements et de la mobilisation au CRE Lanaudière

Le CRE Lanaudière

Mis en place en 1991, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) est un organisme de concertation et de consultation en matière d'environnement, reconnu par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Il fait partie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

En matière d'environnement et de développement durable, le CREL propose des solutions novatrices et met en œuvre des actions concrètes pour répondre aux besoins de la région.

Notre mission

Concerter | Conseiller | Influencer

Nos principaux domaines d'intervention :

- la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;
- l'éducation relative à l'environnement (ERE);
- l'aménagement et la protection des milieux naturels;
- la gestion des matières résiduelles;
- l'agriculture de proximité;
- la gestion de l'eau;
- la promotion du développement durable.

Pour assurer le droit de vivre dans un environnement sain

Le CRE Lanaudière se veut le défenseur du droit de la population lanaudoise à un environnement sain. Pour ce faire, il plaide pour la conservation de l'intégrité du milieu naturel et propose des projets à caractère environnemental, des moyens d'action et des stratégies pour aider à solutionner les problèmes environnementaux.

Par ses actions, le CRE Lanaudière favorise l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. L'organisme estime que le développement doit se faire dans l'ouverture, la bienveillance et dans le respect de la capacité de soutien des écosystèmes.

Mise en contexte

À la suite des feux de forêt historiques survenus à l'été 2023, le forestier en chef du Québec a émis des recommandations quant à l'aménagement des forêts de la province, dans un contexte de changements climatiques. Une de ces recommandations était de revoir le régime forestier actuel afin de permettre une meilleure adaptation de nos forêts aux changements climatiques, dans une optique de maintenir les gains économiques.

Afin de répondre aux recommandations du forestier en chef, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina, a enclenché une consultation de l'ensemble de la population, des entreprises et des partenaires du secteur forestier, afin d'élaborer une vision d'avenir partagée et d'identifier des solutions d'adaptation, tout en tenant compte des différentes réalités régionales.

C'est dans ce contexte que le CRE Lanaudière émet des recommandations qui reflètent nos convictions alignées au développement durable, c'est-à-dire que **le développement économique doit s'arrimer à la protection de l'environnement et au bien-être des communautés lanaudoises, sur un même pied d'égalité.**

La forêt lanaudoise

La forêt publique recouvre **76 %** de la région de Lanaudière, il est donc primordial que les différents usages soient harmonisés afin que le développement régional puisse continuer de compter sur le pilier important qu'est l'industrie forestière, tout en permettant aux autres secteurs émergents de se tisser une place dans le portrait économique régional.

L'économie de la forêt n'est pas uniquement liée à l'industrie forestière. Toutes les autres activités ont aussi des retombées économiques, sociales et environnementales positives. **Voici quelques activités importantes à mentionner :**

- activités sportives et récréatives (*randonnées, raquette, ski de fond, etc.*);
- cueillette de produits forestiers (*champignons, etc.*);
- ressourcement;
- protection de la biodiversité;
- chasse et pêche;
- hébergement (*camping, refuges, etc.*);
- acériculture;
- vélo de montagne;
- navigation et sports nautiques (*canot, kayak, descente de rivière, etc.*);
- éducation;
- recherches scientifiques.

Les usages de la forêt publique lanauchoise sont nombreux et diversifiés :

- quatre zones d'exploitation contrôlées (ZEC);
- six parcs régionaux;
- 17 pourvoiries;
- deux réserves fauniques;
- un parc national;
- un sentier national traversant la région d'est en ouest sur 170 km.

Il est également essentiel de considérer les services écosystémiques rendus par les milieux forestiers, qui sont nombreux et apportent un bien-être et même la santé à l'ensemble des Québécois. **Ces services sont les suivants :**

- approvisionnement
 - *nourriture (chasse, cueillette);*
 - *combustible;*
 - *fibres;*
 - *bois.*
- régulation
 - *filtration de l'eau;*
 - *séquestration et stockage de carbone;*
 - *assainissement de l'air et de l'eau;*
 - *contrôle des inondations.*
- culturels
 - *bien-être;*
 - *éducation;*
 - *qualité de vie;*
 - *ressourcement;*
 - *inspiration;*
 - *récréation;*
 - *tourisme;*
 - *santé mentale et physique;*
 - *santé publique.*

La forêt est, bien sûr, un vecteur économique important pour la région de Lanaudière, mais ce n'est pas que ça. Les Lanaudois ont un fort sentiment d'appartenance pour la forêt, car notre région s'est développée grâce à ce joyau; il s'agit d'un élément culturel primordial à conserver.

La protection de la diversité écologique des espèces et des écosystèmes est au cœur des préoccupations du CRE Lanaudière, c'est pourquoi nous avons porté une attention particulière aux habitats fauniques et floristiques, à la connectivité des écosystèmes et à la conservation de milieux naturels, à la fois dans une approche de lutte contre les changements climatiques, d'accessibilité au territoire naturel et de bien-être collectif.

Afin de bien réfléchir l'avenir de la forêt, nous sommes d'avis que tous les secteurs devraient être consultés ensemble et de manière systémique afin de développer une vision commune et concertée pour les terres publiques.

Ainsi, il serait plus facile de ne pas opposer conservation, développement économique, bien-être collectif et santé.

Cet exercice devrait également se faire au sein même des différents ministères, qui ont souvent des visions et des directions qui, sans être opposés, sont parfois contradictoires.

Nos recommandations

Le CRE Lanaudière propose des solutions pour préserver la biodiversité et les écosystèmes. Nous mettons l'accent sur la préservation des habitats fauniques et floristiques, la connectivité des écosystèmes et la conservation des milieux naturels. Nous encourageons également la diversification des secteurs économiques liés à la forêt et une utilisation optimale du bois dans une perspective circulaire.

Propositions spécifiques aux écosystèmes forestiers

- Pour aménager de manière optimale, nous devons avoir un meilleur portrait des écosystèmes forestiers et des services écosystémiques qu'ils procurent. Nous recommandons qu'une étude soit réalisée à grande échelle afin d'identifier les zones qui permettront d'atteindre les objectifs sociétaux que nous nous sommes fixés, comme **la carboneutralité d'ici 2050, la conservation de 30 % du territoire d'ici 2030 et la transition vers une économie verte et innovante**. Ceci permettrait d'identifier plus facilement où conserver, où intensifier la récolte de bois et où favoriser une mixité d'usages.

Les éléments à inclure devraient être, entre autres :

- réel bilan carbone des forêts et de l'industrie forestière;
- puits de carbone;
- secteurs de "hotspot" de biodiversité;
- zones de rétention de l'eau permettant une meilleure gestion des risques d'inondations;
- chemins forestiers actuels et leur état;
- santé des sols;
- vieilles forêts;
- services écosystémiques fournis par les forêts québécoises et leur valeur économique.

- L'industrie forestière et le MRNF disent qu'ils permettent de lutter contre les changements climatiques et d'atteindre les cibles de carboneutralité. Toutefois, ne pas morceler la forêt est aussi une bonne manière de lutter contre les changements climatiques, car la nature est capable de réguler le climat de manière naturelle. Il ne faut pas oublier que le transport et la machinerie nécessaires pour la coupe de bois sont générateurs de gaz à effet de serre.
- Les forêts ont la capacité de s'adapter seules aux changements climatiques. Laissons-leur la chance de le faire, sur une majorité de la superficie et concentrons les activités forestières sur des endroits ciblés. La restauration et la création de milieux devraient être la dernière action entreprise, quand il n'y a pas d'autres options. L'humain devrait avant tout opter pour des utilisations durables et des activités économiques et sociales qui ne nuisent pas aux écosystèmes. L'humain a tendance à toujours vouloir intervenir, mais il existe d'autres solutions que l'ingénierie. Bien que cette pratique puisse être bénéfique et utile, elle ne devrait pas être la seule option envisagée en priorité. En effet, les forêts matures ont beaucoup de résistance aux perturbations, et ce sans l'intervention humaine.

Il est faux de penser que l'homme peut reproduire exactement ce que la nature peut faire : il y a trop d'interactions invisibles entre les organismes qui forment les écosystèmes.

Propositions spécifiques à la productivité des forêts

L'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier n'est pas une mauvaise chose, mais certaines **conditions** doivent absolument être respectées.

- La transparence de l'État doit être impeccable, c'est-à-dire que tous doivent être informés des plans envisagés, des retombées positives et négatives anticipées ainsi que des résultats réellement obtenus.
- La détermination des zones d'intensification de la production ligneuse doit être réalisée en cocréation avec les acteurs locaux concernés par l'aménagement des terres publiques, via les tables GIRT et en tenant compte des autres plans du gouvernement qui concernent aussi la forêt publique, notamment le Plan nature (*30 % de conservation d'ici 2030*), le plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique, **les objectifs de carboneutralité de 2050**, etc.

- Une revue de littérature et des études scientifiques neutres doivent être réalisées afin de proposer un plan d'action adapté aux réalités québécoises, tout en évitant de répéter les erreurs réalisées ailleurs.
- Une évaluation des réels besoins en bois pour le Québec doit être faite afin que les ressources issues de notre territoire servent à la collectivité québécoise en premier lieu et que toute la chaîne d'approvisionnement emboîte le pas et utilise réellement le bois coupé. Pour ce faire, les secteurs secondaires et tertiaires doivent être développés, grâce à la formation et à la création de nouveaux champs d'activité liés au bois. Le Regroupement national des conseils régionaux en environnement appui par exemple la filière de la biomasse forestière. [Pour en savoir plus sur cette position, cliquez ici.](#)
- Les plantations doivent être productives et permettent l'intensification, ce qui n'est pas le cas actuellement. Des recherches sur les essences et les méthodes doivent être effectuées avant de lancer la mise en place des AIPL.
- L'aménagement écosystémique ne doit pas pour autant être abandonné, car il permet de protéger les écosystèmes forestiers de la surexploitation et de conserver un minimum d'habitats pour la biodiversité. Les principes de base de cet aménagement sont à conserver.

Propositions spécifiques aux chemins forestiers

- Les chemins devraient être aménagés en respectant des normes sévères afin de limiter la fragmentation des écosystèmes (*largeur d'emprise, habitats d'espèces à statut évités, etc.*) et les impacts négatifs sur l'environnement (*substrats locaux, limitation de l'érosion vers les milieux naturels sensibles, traverses de cours d'eau, etc.*). Nous considérons que les chemins forestiers sont une cause potentielle de catastrophes naturelles, comme les feux, ou d'accidents mortels et qu'ils devraient être refermés, barrés ou rendus difficiles d'accès après une coupe.
- Il serait préférable d'éviter l'aménagement de chemins forestiers à proximité de milieux sensibles (*habitats d'espèces à statut particulier, milieux humides, milieux hydriques, etc.*). Lorsque ce n'est pas possible, il faudra prévoir une zone tampon entre ces milieux et les chemins.

- De plus, les sentiers, les routes et les aménagements tels que les fossés fragmentent les corridors fauniques et écologiques, plus particulièrement leur permanence et le défaut de remettre en état les sites après l'exploitation.

La création de chemins et de sentiers est considérée comme un vecteur important pour l'implantation d'espèces envahissantes.

- Une planification à long terme permettrait de développer, d'utiliser et d'entretenir de manière plus efficace les chemins forestiers. Cette planification devrait elle aussi se faire de manière concertée avec l'ensemble des usagers du territoire public. Ceci permettrait également d'avoir un meilleur portrait des chemins forestiers.

Propositions spécifiques à la conciliation des usages

- L'avenir de la forêt ne devrait pas dépendre d'un jeu politique et des aptitudes de communication des individus présents aux tables GIRT. Ces tables devraient aussi être plus transparentes et accessibles pour les non-initiés au monde de la foresterie. Par exemple, il serait pertinent de créer un document d'accueil décrivant les différents rôles d'un membre, présentant les autres participants et secteurs et expliquant les différents acronymes utilisés.
- Le temps de réaction est très court lorsqu'une consultation est annoncée, ce qui complique la consultation du secteur représenté. Les documents sont également difficiles à trouver et à comprendre.
- Lorsque le MRNF présente des cartes de coupes, il serait important de ne pas juste inclure les coupes forestières, mais aussi tous les usages et informations pertinentes pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrit la coupe présentée. Une carte interactive accessible à tous serait un outil intéressant à développer, avec des couches à cocher. On pourrait y retrouver les habitats sensibles, dont celui de la martre, la localisation des espèces à statut particulier, les sentiers nationaux, les attraits touristiques, les milieux humides et hydriques, etc.

- L'harmonisation devrait se faire aussi avec les autres ministères afin de concilier les usages économiques et environnementaux et de permettre une meilleure collaboration à tous les niveaux. Par exemple, le MRNF devrait considérer en amont les objectifs de conservation du Plan nature, afin qu'une réflexion mutuelle soit réalisée et que les coupes forestières soient planifiées en harmonie au dépôt d'aires protégées. Le ministère pourrait également réfléchir aux utilisations durables qui pourraient cohabiter et permettre une exploitation différente et innovante de la forêt publique.
- Tous les usages, comme la création de routes ou la mise en réserve de terres pour fin de conservation devraient être harmonisés au même titre que les activités forestières. Les tables GIRT déjà en place pourraient agir comme analyste régional pour les différents projets, un peu comme des BAPE régionaux.
- Dans les secteurs où les terres publiques et privées se côtoient, il faudrait prévoir une harmonisation avec le développement territorial des municipalités locales afin d'éviter les effets cumulatifs des coupes dans un même secteur. Un ministère indépendant de toutes spéculations, responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, pourrait être une instance intéressante à considérer.
- Des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour le grand public devraient être développées afin de démontrer les réels avantages du bois et de la foresterie, tout en parlant des autres avantages des forêts. Ces activités devraient démontrer que la mixité des usages est possible, tout en étant honnête et transparente avec le grand public, qui pourra ainsi mieux comprendre le réel portrait du secteur forestier public.

Propositions spécifiques au développement économique et aux retombées régionales

- Il serait judicieux que la région réfléchisse collectivement aux avenues à emprunter pour continuer de bénéficier des retombées économiques engendrées par la forêt, tout en étant alignée sur une vision concertée et actualisée. Les secteurs en émergence pourraient devenir les nouveaux piliers du développement économique, tout en permettant de conserver l'identité culturelle forestière bien ancrée dans nos valeurs régionales. Le développement économique des forêts ne relève pas uniquement de l'industrie forestière. D'autres secteurs économiques sont déjà très présents, mentionnons particulièrement l'acériculture, le tourisme, les différentes activités de récréation, la chasse, la pêche et la cueillette de produits forestiers non ligneux.

- Les parcs régionaux, le Parc national du Mont-Tremblant et les nombreux sentiers pédestres sont une richesse pour la région, car ils offrent un accès privilégié à la nature pour la population locale, permettent une offre touristique variée, assurent la protection de la biodiversité et jouent un rôle important dans le réseau de connectivité écologique, qui est essentiel pour le mouvement sans entrave des espèces animales et végétales. Ils engendrent annuellement d'importantes retombées économiques, en plus de contribuer au maintien de la biodiversité. Leur consolidation, leur conservation et leur expansion sont des avenues logiques pour la prospérité de Lanaudière.

- Il est vrai que le bois est un matériau sain pour l'environnement, et si, comme société nous souhaitons miser davantage sur celui-ci pour la construction, alors il faut que ce soit un choix commun et que des actions soient prises ailleurs que dans la forêt pour rendre ceci possible :
 - **Information, sensibilisation et éducation** des citoyens quant aux bienfaits du bois par rapport aux autres matériaux;
 - **Formation des différents quarts de métier** (*ex.: architectes, ingénieurs civils...*) afin de maximiser l'utilisation du bois dans les différents domaines de la construction;
 - **Développement d'une réelle filière du bois** dans la région - emplois, formation, transfert de connaissances;
 - **Investissements majeurs en innovation** afin d'aider à résoudre des problèmes de main-d'œuvre qui seraient amplifiés si le bois devient le matériau de prédilection dans un avenir rapproché.

- Mettre en place des moyens pour maximiser la gestion de la fin de vie du bois grâce à l'économie circulaire, c'est-à-dire en assurant la déconstruction des bâtiments afin de donner une deuxième ou une troisième vie au bois. Ceci permettra d'éviter l'enfouissement du bois, qui génère plus de gaz à effet de serre en raison de la transformation du carbone stocké en méthane, qui est un gaz 25 fois plus polluant que le dioxyde de carbone (CO₂). La réutilisation pour de nouveaux bâtiments, la transformation pour de nouveaux usages et finalement la valorisation énergétique sont des solutions à envisager.

- L'État québécois se doit d'être exemplaire et d'utiliser le bois et les produits dérivés du bois québécois le plus possible, comme pour la construction de nouveau bâtiment ou en bannissant les produits de plastique dérivés du pétrole tels que le bardeau d'asphalte, les isolants d'uréthane et de polystyrène ainsi que le plastique, lorsqu'une alternative en fibre de bois plus naturelle existe (*celluloses, fibres végétales, rameaux de saules, etc.*).

En conclusion

En conclusion, le CRE Lanaudière est d'avis que les forêts devraient faire l'objet d'une concertation à grande échelle, afin d'inclure tous les secteurs d'activité dans la réflexion, de manière à traiter également l'industrie forestière et les autres usages et bénéfices de la forêt.

Nous pensons que la lutte aux changements climatiques et les pertes de biodiversité sont des points centraux pour tenir cette discussion de société puisqu'ils sont de grands enjeux auxquels nous devons déjà faire face et qu'un des outils puissants dont nous disposons pour survivre est justement la forêt. Nous oublions trop souvent tous les bénéfices que la société retire des milieux forestiers, dont la santé et le bien-être collectif.

Les différents plans des ministères devraient en premier lieu être coordonnés afin d'aller dans la même direction. Aussi, les citoyens devraient être partie prenante des discussions sur l'avenir de la forêt, car l'avenir de la forêt est intimement lié à notre avenir collectif.

Les conseils régionaux de l'environnement se positionnent déjà comme de bons porte-voix lors des grandes discussions environnementales, mais il serait judicieux de leur faire une place dans toutes les discussions relatives à l'aménagement du territoire de manière plus globale afin d'assurer une veille et un suivi rigoureux entre les différentes démarches. De plus, les CRE sont de bons relayeurs d'informations au niveau régional.

Évidemment, nous ne sommes pas contre le développement économique lié aux ressources forestières, mais nous jugeons que ce dernier doit être fait de manière à ne pas impacter les écosystèmes, en respectant les limites écologiques des milieux naturels, et, surtout, en ne mettant pas tous les œufs dans le panier de l'industrie forestière.

Nous aurions tout à gagner de diversifier les secteurs économiques liés à la forêt et de penser aux secteurs secondaires et tertiaires du bois afin d'assurer la pleine utilisation du bois coupé, notamment en gérant la fin de vie des retailles et des mines urbaines, grâce à l'économie circulaire. Nous rappelons qu'il est grand temps de réformer notre manière d'utiliser la ressource naturelle exceptionnelle qu'est le bois : maximisons son utilisation, optimisons sa cueillette et assurons-nous d'œuvrer collectivement en toute transparence.

Coordonnées

Espace de coworking - CDEJ
481, QC-131,
Notre-Dame-des-Prairies, Québec J6E 0M1

Espace de coworking - CIETECH
440, rue Notre-Dame, Bureau 303,
Repentigny, Québec J6A 2T4

450 756-0186 | info@crelanaudiere.ca
crelanaudiere.ca

